

2018

## Fiche d'inscription

### Coordonnées

Nom de l'élève

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal  Ville

Téléphone domicile  Portable

e-mail

### Renseignements obligatoires pour les enfants et les adolescents

Nom des parents

Prénom

Téléphone domicile  Portable

e-mail

À  Le

Signature

T.S.V.P. (verso à compléter)

## Atelier de vacances

Inscription à l'atelier

Dates  Horaire

Tarif  Enseignant

**ou**

## Atelier d'été préparatoire

**Module 1 (du 2 au 20 juillet 2018) ..... 1385 €**

**Module 2 (du 23 juillet au 10 août 2018) ..... 1265 €**

**Module 1 + 2 ..... 2100 €**

### *Une fiche par personne et par cours*

En cas d'inscription à plusieurs cours, vous pouvez photocopier cette fiche avant de la remplir. Les chèques sont à rédiger à l'ordre de "Les Arts Décoratifs". Règlement possible par carte bancaire, uniquement sur le site Rivoli.

### *Uniquement pour l'atelier d'été*

Merci de joindre une lettre de motivation à votre inscription (un entretien peut éventuellement être demandé) ainsi que 2 photos d'identité.

### *Réductions sur les stages*

Des réductions sont accordées uniquement dans les cas suivants, quel que soit l'âge de l'élève :

- Une remise de 10 % est accordée aux élèves inscrits pour l'année scolaire en parallèle du stage concerné.
- Une remise de 10 % est accordée pour l'inscription à un deuxième stage la même année civile.

Ces réductions ne sont pas cumulables.

Ces réductions ne s'appliquent pas à l'atelier d'été.

### *Téléchargement de la fiche d'inscription*

Sur le site [www.lesartsdecoratifs.fr](http://www.lesartsdecoratifs.fr) ou demandée au secrétariat des ateliers au **01 44 55 59 02**. Pour être validée, toute inscription doit être accompagnée du règlement complet du stage. En cas d'annulation, au plus tard une semaine avant le début du stage, une somme forfaitaire de frais d'inscription et de dossier de 50€ sera retenue. Passé ce délai, le règlement complet du stage restera acquis aux Ateliers du Carrousel. Les Ateliers du Carrousel se réservent le droit d'annuler un atelier si l'effectif s'avère insuffisant. Dans ce cas, la totalité du règlement serait remboursée.